

## Conditions générales de vente

### Généralités

Nos ventes sont régies à titre exclusif par les positions du droit Français en vigueur lors de la formation du contrat nous liant avec notre client et par les présentes conditions générales de vente qui sont partie intégrante de tout contrat relatif à nos ventes.

### Prix

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de livraison. Ils s'entendent hors taxes.

### Délais et modalités de paiement

Les délais et modalités de paiement sont définis aux conditions particulières de vente.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement comptant sauf accord préalable. Tout retard de paiement entraînera de plein droit le paiement d'un intérêt au taux en vigueur de 50%.

### Défaut de paiement

Le défaut de paiement aux échéances prévues entraîne, sauf accord sur le report de délai de paiement, les conséquences suivantes :

- exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues;
- exigibilité à titre de dommages-intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues outre les intérêts et les frais de justice éventuels;
- suspension immédiate de toute livraison à venir.

### Livraison

Le mode de livraison est défini aux conditions particulières de ventes.

Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre société, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit à nos clients d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages-intérêts.

Nos clients supportent les risques afférents aux marchandises dès lors qu'elles quittent nos entrepôts et notamment pendant la période de transport. En cas de dommage sur les marchandises en cours de transport, nos clients devront notifier au transporteur, dans les trois jours après la réception et par lettre recommandée, les réclamations qui seraient justifiées.

### Réserve de propriété

Il est expressément convenu que les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à leur règlement intégral.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à nos

clients, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendues ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

### Cas fortuit et force majeure

La société est libérée de son obligation de livraison pour tout cas fortuits au en cas de force majeure tels qu'inondation, incendie, grèves, pénurie de matières premières, défaillance de ses fournisseurs, etc...

### Responsabilité

Notre responsabilité ne peut être engagée ou recherchée qu'à raison des défauts ou vices substantiels affectant les seuls produits exécutés ou vendus par nous-même ou sous notre contrôle direct. Il appartient à nos clients de rapporter la preuve que ces défauts ou vices substantiels nous sont imputables.

Notre responsabilité est cependant expressément limitée aux seuls préjudices résultant directement des défauts ou vices substantiels dûment constatés à l'exclusion notamment de tous préjudices indirects, commerciaux ou autres, qui pourraient en résulter pour notre client, dans les conditions prévues au paragraphe ci-après. En cas de défaut ou vices substantiels, et à la condition expresse d'en avoir été informés par notre client dans un délai maximum de cinq jours à compter de la date à laquelle ce dernier aura réceptionné le produit, nous serons tenus à le remplacer. Aucun dommage-intérêt complémentaire ne pourra être réclaté en réparation des préjudices commerciaux et autres préjudices indirects qui seraient résultés de défauts ou vices substantiels constatés. La responsabilité produit échoit à nos seuls clients sans possibilité de nous appeler en garantie. Nos clients en professionnels avertis connaissent les caractéristiques des produits vendus. Ils ont en charge l'information des consommateurs et de leur propres clients sur l'usage des produits vendus, soit en l'état, soit transformés ou intégrés.

### Attribution de juridiction

Toutes les contestations de quelque nature qu'elles soient seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Mende, quelles que soient les modalités de paiement acceptées et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

L'achat de nos marchandises implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente